



Essais N°1-2-018

## Certificat d'Accréditation

N°: 1-2-018 Rév 03

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

**SONATRACH / Activité RPC / Division Exploitation Raffinage  
Raffinerie d'Arzew (RA1Z)**

Adresse : BP 37, Route de Tlelat  
Zone industrielle d'Arzew 31200 - Oran

est accrédité selon la norme ISO/CEI 17025:2017 et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivantes :

✓ **Analyses physico-chimiques des produits pétroliers.**

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 05/01/2023  
Date de fin de validité : 09/11/2026

Le Directeur Général

Noureddine BOUDISSA

Date d'octroi de l'accréditation initiale : 09/11/2015



**ANNEXE TECHNIQUE**  
Certificat d'accréditation  
N° 1-2-018 Rév 03

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

**Nom : SONATRACH /Activité RPC / Division Exploitation Raffinage/Raffinerie d'Arzew (RA1Z)**

**Adresse : BP.37.Route de Tlelat .31200.Zone industrielle d'Arzew.Oran.Algerie**

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais physico-chimiques des produits pétroliers , pour son site et unité technique suivants :

<b>SITE CONCERNE</b>	<b>Laboratoire de la Raffinerie d'Arzew (RA1Z)</b> <b>Adresse : BP.37.Route de Tlelat .31200.Zone industrielle d'Arzew.Oran.</b> <b>Contact : BERREBIA Brahim</b> <b>Tél : 041 68 02 47 à 49</b> <b>Fax : 041 68 02 42 /43</b> <b>E-mail : Brahim.Berrebia@Sonatrach.dz</b>
----------------------	--

**Unité technique concernée : Laboratoire de contrôle**

-Analyses physicochimiques des produits pétroliers .

*Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté  
(cf. communiqué conjoint ISO/ILAC de Juin 2020).*

**Date de prise d'effet le : 05/01/2023**

**Date de fin de validité le : 09/11/2026**

**Pour le Directeur Général et par délégation**  
**Cheffe de département accréditation des laboratoires essais**  
**IZEBBOUDJEN Rekia**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise*

- Unité technique : Laboratoire de contrôle

Pétrochimie/Raffinage du pétrole			
Analyses physico-chimiques des produits pétroliers			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Huiles	Point d'écoulement (Température en °C)	Une prise d'essai est refroidie progressivement, son écoulement est examiné à des intervalles réguliers de 3°C. La plus basse température à laquelle un mouvement de la prise d'essai est observé, est enregistrée comme le point d'écoulement.	ASTM D97 :17b
	Désémulsion (Temps en mn )	Des volumes égaux d'huile et d'eau distillée sont agités dans des conditions normalisées. On enregistre le temps nécessaire à la séparation de l'émulsion ainsi formée.	ASTM D1401 :21
	Viscosité cinématique à 40 °C et à 100 °C	Mesure du temps d'écoulement nécessaire à un volume déterminé d'une prise d'essai pour s'écouler par gravité à travers un viscosimètre à capillaire à une température contrôlée. La viscosité cinématique (valeur déterminée) est le produit du temps d'écoulement mesuré et la constante du viscosimètre utilisé.	ASTM D445 :21 <sup>e1</sup>

« Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement »